

DECISION N°2025-155/C**OBJET :****NETTOYAGE DE LINGE DANS LES
ECOLES ET DES TENUES DE CEREMONIES****1.Commande publique
2.Marchés publics****Le Maire,**

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché sans publicité ni mise en concurrence en vertu de l'article L.2122.1 du code de la commande publique,

Vu la proposition de la société les Ateliers de l'Ostrevent Blanchisserie,

DECIDE

Article 1 : Un contrat relatif aux prestations de blanchisserie de linges dans les écoles et des tenues de cérémonies sera signé par mes soins avec la société Les Ateliers de l'Ostrevent blanchisserie - 523 route d'Oisy- 59220 DENAIN.

Article 2 : Le montant est à prix unitaire et se refaire au BPU.

Article 3 : Le contrat prendra effet à compter du 21 décembre 2025, et se terminera courant septembre 2026 pour une durée d'un an sans reconduction tacite.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 21/10/2025

Par délégation du Maire

Le Maire Adjointe



S. LEMOINE
ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission

Affiché le

Certifié exécutoire par le Maire